

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 novembre 2025.

Date et heure de la séance : 12 novembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 10

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER- Mmes Christelle GERMAIN - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE- Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET – Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Adrienne LIBIOL procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - M. Pierre MESURE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.

Absents : MM. Florian CATINOT - Pierre FERNAND.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/11/12/007

OBJET : Marché de prestations de services pour la gestion de la structure Multi-Accueil le Verger des Diablotins : choix du prestataire.

Jacqueline BOLIS rappelle à l'assemblée que la gestion du multi-accueil, actuellement confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public, arrive à échéance le 31 décembre 2025. Cette structure accueille des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et dispose d'un agrément de la Protection Maternelle et Infantile pour un maximum de 24 places.

Un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée a été publié le 4 juin 2025 pour le renouvellement de ce marché. Celui-ci est prévu pour une durée initiale de deux ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, avec la possibilité d'être reconduit deux fois, chaque fois pour une année supplémentaire, par tacite reconduction.

À l'issue de la procédure, un seul candidat s'est présenté.

L'analyse de l'offre s'appuie sur deux critères principaux, pondérés comme suit :

➤ **1. La valeur technique (60 %).**

Les sous-critères, détaillés dans l'annexe n°6 du marché, sont les suivants :

- Moyens matériels et humains affectés à la crèche et modalités de fourniture des repas ;
- Organisation proposée pour la gestion de la crèche ;
- Qualité du projet d'établissement dans toutes ses composantes ;

Chaque sous-critère est noté sur 4 points selon la grille suivante :

0 si	1 si	2 si	3 si	4 si
Très insuffisant	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Très satisfaisant

L'évaluation de la valeur technique prend en compte les compétences professionnelles, techniques et financières du candidat, ainsi que ses engagements en matière de moyens humains, financiers et de qualité du service rendu (renouvellement ou achat de matériel pédagogique, formations, actions en direction de la parentalité, etc.).

➤ **2. Le Prix des prestations (40 %).**

Ce critère est évalué sur la base des budgets prévisionnels fournis et de la rémunération du prestataire. Les recettes prévisionnelles pour 2026 se répartissent comme suit :

- Estimation de la participation CAF et MSA : 306 500 €
- Montant des participations familiales : 94 800 €

Les recettes viendront en déduction des dépenses. Le titulaire facturera à la collectivité le reste à charge.

À l'issue de l'analyse, le candidat obtient :

- **42,75/60** pour la valeur technique
- **40/40** concernant le prix de la prestation.

Il a été proposé à la commission d'appel d'offres, réunie le 3 novembre 2025, de retenir l'offre du Groupe Objectifs pour un montant de 431 000 €. La commission a émis un avis favorable.

Ce dossier ayant été présenté à la commission « Affaires sociales, petite enfance et personnel communal » lors de sa séance du 4 novembre 2025, Madame BOLIS propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de prestations de services ainsi que les documents associés avec l'association Groupe Objectifs.
- d'autoriser le Maire à signer la notification ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché,
- et d'engager le montant de ces prestations au budget 2026.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

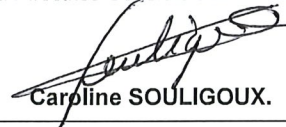
Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 novembre 2025
Reçu en préfecture le 13 novembre 2025

La Directrice Générale des Services,



Carline SOULIGOUX.